

Informations et directives du secretariat FFA 2023 | 02

Chères Mesdames, chers Messieurs

Dans les "Informations et directives du bureau FFA" 01/2023 du 26 juin 2023, nous avons communiqué que l'approbation du nouveau règlement d'examen devait être disponible avant fin 2023. Il y a quelques jours, le SEFRI nous a fait savoir que nous n'atteindrons pas cet objectif. L'approbation est désormais prévue pour début 2024. Cela a des conséquences pour les prestataires qui attendaient le nouveau numéro professionnel pour pouvoir inscrire leurs cours sur la liste d'annonce du SEFRI. Nous avons clarifié la procédure avec le service concerné : tous les cours qui ont commencé ou qui ont été entièrement réalisés en 2023 doivent être annoncés sous l'ancien numéro 93440 jusqu'au 15 novembre 2023.

La FSEA est d'avis qu'une validité plus longue pour les modules d'approfondissement est favorable aux candidats - il se peut qu'ils suivent le module en tant que formation continue et ne se décident que plus tard pour le brevet. La durée de validité de ces modules, qui font partie de l'admission à l'examen final, est désormais de 10 ans.

Vous trouverez des informations détaillées sur ces sujets et d'autres dans le dernier [Infomail](#).

Merci beaucoup pour votre bonne collaboration.

Meilleures salutations

Christina Jacober
Directrice Formation des formateurs (FFA)

SVEB Schweizerischer Verband für Weiterbildung
AdA Geschäftsstelle
Hardstrasse 235
8005 Zürich
044 319 71 71
ada@alice.ch